

diseur, et surtout fécond en ressources. Prévenu a temps de leur arrivée, il leur avait retenu un logement, modeste comme leur fortune.

Une fois installés, d'après les conseils de Livron et pour justifier aux yeux des autorités le témoignage du commissaire de la Convention, les deux frères se mirent à fréquenter les clubs de l'endroit. Ils en devinrent même les poètes. Ils composaient des chants patriotiques. Mis en musique par la citoyenne Livron, les essais lyriques de ces Tyrtées improvisés étaient chantés avec un frénétique enthousiasme.

Un si beau succès les ayant encouragés, ils entreprirent de composer un opéra de circonstance. Le sujet était le siège de Maubeuge. La pièce, empreinte d'un patriotisme tout romain, fut lue au club de Forges et dans la société populaire de Gournay, petite ville voisine. Malgré le succès éclatant qu'elle obtint dans ces deux réunions, elle ne fut pas représentée. Albert de Lezay ne voulait rien moins que Méhul pour en écrire la musique ; mais il ne put obtenir la collaboration du célèbre compositeur. Toutefois cette pièce valut à nos auteurs un surcroît de popularité fort utile, et qui ne pesait en rien sur leur conscience.

Tandis que les heures se consumaient dans cette heureuse quiétude, une loi fut rendue, qui appelait aux armes tous les jeunes Français de 18 à 20 ans. Ils appartenaient, l'un et l'autre, à cette catégorie. Une affection du larynx fit exempter Adrien. Albert, n'ayant aucun cas d'exemption à faire valoir, fut inscrit sur les contrôles de l'armée. Grande fut la douleur des deux frères ! Us s'aimaient tendrement. A peine réunis, une séparation nouvelle allait les exposer, une fois encore, aux plus dures et aux plus pénibles anxiétés ! Le cœur d'Albert se serra cruellement quand il fallut quitter, ne sachant s'il les reverrait, ce, frère, ces amis, ces